COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JURY D'APPEL REGIONAL

Jeudi 4 janvier 2024 à 16h30 en visioconférence

Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Objet : *Appel du club de MAIZIERES LES METZ TT suite à une décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements du 04 décembre dernier, notifiant le refus de la mutation exceptionnelle de la joueuse Julie RUPPEL, actuellement licenciée au club de TERVILLE TT.*

Présents : Philippe BORDES, Président du Jury d'Appel
Nicole BERNARD, Michel GROSS, Philippe BOLMONT, Dominique THIRION, membres du Jury d'Appel Régional
Christophe PORTE, Président du club de MAIZIERES LES METZ TT
Fabrice RUPPEL, entraineur salarié du club de MAIZIERES LES METZ TT

Excusés : Corinne STOFFEL, membre du Jury d'Appel

Les parties concernées ont été avisées pour assister ou se faire représenter à la présente réunion conformément à l'article 39-6 du règlement intérieur de la LGETT.

Le Jury d'Appel considérant :

- Les éclaircissements sur la localisation effective hebdomadaire de la joueuse ;
- les explications apportées et éclaircissant les difficultés nouvelles de déplacements jusqu'à Terville ;
- les autres éléments nouveaux apportés par le club de MAIZIERES LES METZ TT sur la situation de la joueuse après la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlement ;

Après avoir entendu les personnes présentes et par ces motifs, le Jury d'Appel décide :

- de modifier la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlement, et d'accorder la mutation exceptionnelle de la joueuse à la date du 4 janvier 2024, en l'assortissant de la condition particulière suivante :
 - Julie RUPPEL ne pourra pas évoluer en championnat par équipes au cours de la 2ème phase de la saison 2023/2024.

Philippe BOLMONT
Membre du Jury d'Appel

Philippe BORDES
Président du Jury d'Appel